RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
46 - LOT

AR Prefecture
046-214600017-20260109-2026_01-DE
Reçu le 13/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	13
• votants	14
• absents	1
• exclus	

De la commune d'ALBAS — DELIBERATION N° 2026-01

Séance du 09 janvier 2026 — à 20 heures 30

Date de convocation : 29 décembre 2025

Date d'affichage : 29 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ALAUX Jean-Pierre

Objet

Souscription d'un emprunt permettant le financement des travaux concernant le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espace multiculturel.

Étaient présents :

Mmes Monette DESTAMPES, Alicia MATHIS, Marie-France QUÉBRIAC, Yolande REILHÉ, Jolanda VAN DE LAAR, Jacqueline WEGNER.

MM. Jean-Pierre ALAUX, Marc DECOUDIN, Christophe DELARGE, Denis BOUCHUD, Didier GUYOT, Adrien GARRIT, Louis Jean HALLÉ.

Représentés :

Daniel ROUDIÈRE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX

Secrétaire de séance :

M. DECOUDIN Marc

Dans le cadre du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en espace multiculturel, situé place de la Dîme à Albas, Monsieur le Maire expose que le coût total de l'opération s'élève à 324 000 € HT.

Le montant des subventions obtenues à ce jour est de 100 000 €, étant précisé que les réponses du Département, de la Région et de l'Union européenne ne sont pas encore connues.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recourir à un emprunt d'un montant maximal de 230 000 €, au taux actuel de 2,2 %, correspondant au taux du Livret A majoré de 0,5 %, ce taux étant indexé sur le Livret A + 0,5 %, pour une durée minimale de 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt d'un montant maximal de 230 000 € auprès de la Banque des Territoires ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture CAHORS le

Publié ou notifié le .

AR Prefecture

046-214600017-20260109-2026_01-DE
Reçu le 13/01/2026

Fait à ALBAS, le 12 janvier 2026

Le Maire

MAIRIE D'ALBAS 46140 (LOT)